

Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier ministre, Ministre des Communications et des Médias.

Par communiqué du 28 septembre 2018, l'Etablissement de Radiodiffusion Socio-culturelle Luxembourg (ERSL) a annoncé la démission de son directeur, M. Jean-Paul Hoffmann.

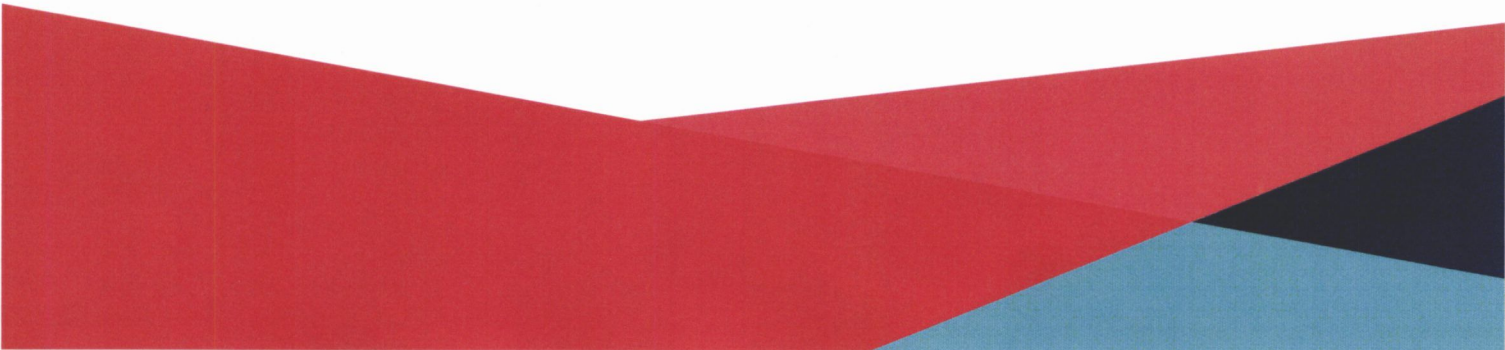
Cette démission intervient dans le contexte des discussions qui perdurent autour de la mission et des objectifs de la radio, ainsi que de sa gouvernance et de son financement, 25 ans après sa création.

Dans un rapport d'audit (« peer review ») de l'Union Européenne de Radio-Télévision (UER/EBU) d'avril 2018 sur ERS� (<https://www.100komma7.lu/news/radio-100-7-revue-par-ses-pairs>), rapport qui a été peu discuté au Luxembourg, il est constaté que :

*« After 25 years of existence, ERS� stands at a crossroads in its development. It can go on focusing on the radio station and offering catch-all programmes that meet the requirements of its remit, with the risk of not renewing its audience; or it can develop a true brand or signature - one that includes all platforms and guides programming choices, based on a better knowledge of the audience's needs and expectations ».*

Malgré une augmentation du budget de ERS� consacrée dans la nouvelle convention de mai 2018, aucun changement de cap concernant l'orientation et les ambitions de Radio 100,7 n'est perceptible à l'heure actuelle.

L'auteur de la présente question avait déjà soulevé la question de l'orientation future de Radio 100,7 au lendemain de la nomination du nouveau président du conseil d'administration le 5 septembre 2017. Aucune réponse précise ne fut donnée à ces interrogations dans la réponse du Ministre des Médias du 4 octobre 2017.



Or, la démission du directeur de Radio 100,7 crée aujourd'hui un vide au niveau de la direction de ERSL qui soulève un certain nombre de questions. Il est à craindre que l'absence de direction pendant une période prolongée n'hypothèque et ne freine le développement de la chaîne de radio publique, alors même que celle-ci se trouve à un moment crucial de son histoire, comme le rappelle le *peer review* dans ses conclusions.

Rappelons que le *peer review* de l'UER soulève encore les failles suivantes dans le système de gouvernance et de financement de ERSL, respectivement :

*« Nonetheless, the fact that the government appoints all of the members of the Board of Directors underlies the risk of politicization in the Board and might jeopardize ERSL's independence. Even though the decision does not belong to ERSL, we suggest that ERSL works with its Board and the parliamentary committee for media and broadcasting in order to explore and, where applicable, propose alternative options. The EBU legal department can help in this matter and provide examples on how PSM boards are appointed in other European countries with a similar public service media system.*

(...)

*ERSL fully depends on the Luxembourg government for its budget, the approval of its non-editorial decisions and the appointment of its Board members. Nevertheless, ERSL offers reliable news content - independent from political or commercial influence - that is supported by high-quality investigative journalism. »*

Au vu de ce qui précède, je souhaite poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Alors que le règlement grand-ducal du 19 juin 1992 organisant l'ERSL est silencieux sur ce point, qui assurera l'intérim à la tête de Radio 100,7 après le départ du directeur actuel en novembre ou décembre 2018 ?
- Quel sera le rôle du Conseil d'administration pendant cette période intérimaire ?
- Dans quel délai sera lancée la procédure de recrutement d'un nouveau directeur, et quelle est la date prévue pour l'entrée en fonction de celui-ci ?
- Quelles sont les mesures envisagées par Monsieur le Ministre pour répondre aux critiques du *peer review* concernant la gouvernance et le financement de ERSL, respectivement le danger que représente le mode actuel de nomination du Conseil d'administration et le financement pour l'indépendance de Radio 100,7 ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Franz Fayot  
Député





CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Luxembourg

Luxembourg, le 02 octobre 2018

Objet : Question parlementaire n° 4067 du 01.10.2018 de Monsieur le Député Franz Fayot -  
Démission du directeur de l'Etablissement de Radiodiffusion Socio-culturelle  
Luxembourg (ERSL)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un  
mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés